

## **COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS**

Elle se réunit au minimum une fois par trimestre et plus si besoin. Elle règle les affaires de la Commune en matière de travaux de voirie communales et de bâtiments communaux.

Elle intervient dans les domaines suivants de l'Administration Générale : réseaux (eau, électricité, éclairage public...), transports, prévention sécurité incendies, bornage et arpentage, gestion du personnel technique.

C'est elle qui prépare et entérine les décisions relatives à la programmation budgétaire des opérations d'investissement correspondantes.

## **CONSTITUTION**

**Présidents** : M. CHIAPPINI Charles et M. DEFRANCHI Jean-Marie

### **Membres** :

- M. DONZELLA Daniel
- M. PACINI Jean-Baptiste
- Mme. GIOVANNELLI Emilie
- M. SQUAGLIA Pierre-Xavier